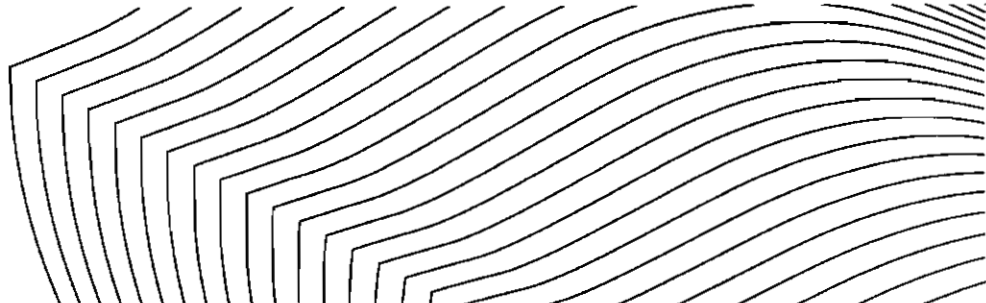




# Police



Police Fédérale  
Direction générale de l'appui et  
de la gestion  
Ecole Fédérale  
Groupe Formations Générales  
Avenue de la Force Aérienne 10  
1040 BRUXELLES  
Tel. (02)644 82 77  
Fax : (02) 642 71 51

## NOTE TEMPORAIRE

Numéro d'émission DSEF-2009/2705  
Date d'émission Le 3 juin 2009  
Degré de classification INTERNE  
Classement CD 2  
Page 1/3  
Annexe 01  
Référence PC G:\Dep  
Fmn\OFFRES.FORMATION.2009\Form  
Gen\offre de formation intégration Calog  
2sem09.doc

Destinataires A tous les services de la police fédérale

Copie: DSEF-Dep Form  
DSEF-Sv Planning  
DSJ  
DSW  
INPP Francis BAUDOUX

---

OBJET Offre de formation francophone : «Intégration CALog – 1142» - 2<sup>ème</sup> semestre  
2009  
Référence(s) ---  
Chargé de dossier CSL Vincent MOTTOUL (02/644.82.77- ou 02/642.71.23 - Fax : 02/642.71.51)  
Teamware : \_DSEF/SAA - Mail : [dgs.dsef.saa@police.be](mailto:dgs.dsef.saa@police.be)

---

### 1 Contenu de la formation

Dans le cadre de l'engagement de membres du personnel CALog au sein de la police intégrée, structurée à deux niveaux, l'Ecole Fédérale (DSEF) a développé, en partenariat avec DSJ et DSW, un programme de formation visant l'intégration de cette catégorie de personnel. Cette formation se dénomme « Intégration CALog » et se déroule sur trois jours. Elle est obligatoire pour les membres du CALog recrutés/engagés à partir du 01-10-2004.

#### Jour 1

0815-1000 1015-1200	<b>La structure de l'Etat démocratique belge et le rôle de la police intégrée structurée à deux niveaux</b> (L'Etat fédéral, les communautés, les régions, les provinces et communes, le rôle et la place de la police dans la société,...)
1300-1445 1500-1700	<b>Structure et organisation du service de police intégré structuré à deux niveaux</b> (La police locale, la police fédérale, les liens fonctionnels entre ces deux niveaux,...)

#### Jour 2

0815-1000 1015-1200	<b>La déontologie</b> (Les concepts d'intégrité, de disponibilité, de pluralisme, de motivation, de secret professionnel,...)
------------------------	--

1300-1445 1500-1700	<b>Le bien-être au travail</b>
------------------------	--------------------------------

**Jour 3**

0815-1000 1015-1200	<b>Le statut du personnel CALog</b> (Principales dispositions concernant leur statut)
1300-1445 1500-1700	<b>Le statut du personnel CALog</b> (Principales dispositions concernant leur statut)

**2 Public cible**

Membres du personnel du CALog (formation à suivre le plus rapidement possible après l'engagement/le recrutement)

**3 Lieu-Planning**

Formations à BRUXELLES (Complexe Gêruzet, Bloc F, local F 49, avenue de la Force aérienne 10, à 1040 ETTERBEEK) : 2 sessions

- 29, 30 octobre 2009 et 3 novembre 2009
- 23, 24 et 25 novembre 2009

Formation à JUMET (Centre de formation, local 103, rue Docteur Pircard 66, à 6040 JUMET) : 1 session

- 26, 27 et 28 octobre 2009

**4 Modalités d'inscription**

- Après avoir reçu préalablement l'autorisation de son chef de service ou du responsable fonctionnel en matière de formation, la demande d'inscription à une session est à adresser à DSEF (de préférence via une personne de contact désignée au sein de votre service de police) de la manière suivante :
  - Téléphoner à DSEF/ SAA (02/644 85 35 ou 02/642 71 23) afin de s'informer sur la disponibilité des places dans les sessions proposées.
  - L'inscription à une formation doit ensuite être confirmée à l'aide du formulaire en annexe 1 : par TeamWare : DSEF/SAA (solution préférée), ou par fax (02/642 71 51), ou par mail ([dgs.dsef.saa@police.be](mailto:dgs.dsef.saa@police.be)).
- Le nombre de participants par session est limité à 15 personnes.
- Si le nombre de participants est insuffisant, la formation sera annulée. Dans ce cas, les personnes inscrites seront averties.
- Dans l'éventualité où un participant n'a pu être inscrit pour une session déterminée dans le cadre de l'offre de formation, celui-ci sera placé sur une liste de réserve. Lorsqu'une session complémentaire est organisée, DSEF/SAA s'adressera à la personne de contact désignée au sein du service ou, au besoin au participant, pour l'inscrire à cette session complémentaire.
- Date limite pour s'inscrire à la formation : 15 jours avant le début de la session.
- La convocation à la session de formation sera, en principe, envoyée 3 semaines avant le début de celle-ci.

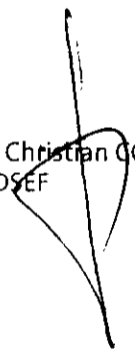
**5 Personne de contact**

INPP BAUDOUX Francis, centre de formation de Jumet (tél : 071 25 83 96).

**6 Annexe**

Formulaire d'inscription.

CDP Christian COLLIN  
Dir DSEF



----->><<-----